



ELEMENTS ATTENDUS POUR LA FORMALISATION :

VOLET 1 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) Communal

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE : Nazelles-Négron



VOLET 1 – PEDT

Présentation du territoire et du Projet éducatif de territoire

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

PORTEURS DU PROJET

PORTEURS DU PROJET	COMMUNE	COMMUNAUTE DE COMMUNES
Nom et prénom du représentant légal :	Mr CHATELLIER Richard	
Fonctions :	Maire	
Adresse :	3 avenue des Epinettes 37530 NAZELLES-NEGRON	
Téléphone :	02.47.23.71.71	
Adresse électronique :		

Selon les modalités de fonctionnement, il est indispensable de préciser les articulations entre les différentes échelles territoriales entre la communauté de communes et les communes (*indiquer qui fait quoi et les articulations*).

Compétences exercées	Scolaire	Périscolaire Matin/soir	Mercredi	Extrascolaire
Commune	X (pause méridienne)	X		
EPCI Communauté de communes			X CCVA	X CCVA
Autres				

PILOTAGE et COORDINATION DU PROJET

Le Projet éducatif territorial nécessite l'existence d'un **comité de pilotage**, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de coconstruire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage réunit, sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI, l'ensemble des acteurs :

- Les directeurs et directrices d'école,
- Les représentants des parents d'élèves, des associations locales, des accueils de loisirs, etc.
- Les partenaires institutionnels, etc.

Structure de pilotage

Composition du comité de pilotage : <i>(Les membres et leurs fonctions)</i>	CHATELLIER Richard : Maire FLAGELLE Karine : Elue adjointe à l'enfance MARTIN Cyrille : 1 er Adjoint au maire BROUSTAUD Clarisse : Conseillère LE STANG Laurence : Conseillère VEIGA Sébastien : Conseiller de l'opposition THELIE Aurore : Conseillère de l'opposition LEGARE Louise : Responsable des services Ressources Humaines et Vie de l'enfant MARTINEAU Céline : Responsable du périscolaire les mille potes RONCERAY Maxime : Secrétariat mairie RENARD Gaëlle : ATSEM BONETTE Béatrice ATSEM JODET Magalie : ATSEM AUVRAY Richard : Responsable de la restauration scolaire MOURE Clémentine : Coordinatrice enfance jeunesse Communauté de Commune Val d'Amboise RENOUX Benjamin : Directeur ALSH les mille potes TERPRAU Véronique : Bibliothécaire MEUNIER Nicole : Directrice de l'école maternelle CHARBONNIER Damien : Directeur de l'école élémentaire THIBAULT Angélique : Présidente du NNMBC (Club de Hand) LOISEAU Rémi : Educateur sportif et salarié du NNMBC (club de Hand) FRIGUI Emilie : Conseillère Technique Territoriale-CAF PACEY Rachel : Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse (SDJES)
Nom et prénom du coordinateur désigné :	LEGARE Louise et MARTINEAU Céline
Fonction :	Responsable des services Ressources Humaines et Vie de l'enfant et Responsable périscolaire les mille potes
Adresse :	3 avenue des Epinettes 37530 NAZELLES-NEGRON
Téléphone :	02 47 23 71 71
Adresse électronique :	louise.legare@nazelles-negron.fr celine.martineau@nazelles-negron.fr
Si la coordination est confiée à une association: <i>(préciser son titre et adresse)</i>	

Modalités de pilotage	1 FOIS PAR MOIS	1 FOIS PAR TRIMESTRE	2 FOIS PAR AN	AUTRES FREQUENCES
Le comité de pilotage se réunit				1 fois par an
Existe-t-il une autre instance de suivi ? Quel est son rôle ?				<p>Le COPIL du PEDT se réunira une fois par an. Un calendrier de travail sera proposé aux membres du COPIL pour travailler sur des thématiques précises pour plus d'opérationnalité. Fréquence de ces temps de travail : 1 x par trimestre</p> <p>Temps scolaire : Le conseil d'école en lien avec la vie et le temps de l'école composé des Représentants Parents d'Elèves, élus, ATSEM, enseignants, IEN</p>

DIAGNOSTIC

La réalisation d'un état des lieux permet de faciliter la détermination des objectifs d'un projet adapté au territoire.

Le diagnostic est avant tout une étape de recueil de données principalement quantitatives (données chiffrées) qui a permis aux membres du comité de pilotage d'établir un jugement, qui sera ainsi le point de départ du projet éducatif. Lors de la réunion du 28 septembre 2020, il a été présenté, dans un premier temps, des données sur les caractéristiques du territoire, de sa population et de l'offre éducative existante pour les enfants et les jeunes. En parallèle de cette présentation, les membres du comité de pilotage ont pu réagir en partageant leurs visions afin de donner du sens à cette réalité territoriale.

L'objectif était de donner une dynamique à notre réflexion au plus près de la réalité locale et en tenant compte des potentialités existantes (points forts/ faibles et ressources).

Situation géographique du territoire :

Le territoire :

La commune de Nazelles-Négron fait partie de la communauté de commune du Val d'Amboise. L'intercommunalité, composée de 14 communes, la ville de Nazelles-Négron est l'une des communes qui compte la plus importante population avec 3640 habitants, après la commune d'Amboise (13657 habitants). Située au Nord de la Loire, qui la sépare de la ville d'Amboise qui se situe à 3 kms, c'est un territoire entre ruralité et attraction urbaine.

Réseau/mobilité :

A 25 kms de Tours, La commune de Nazelles-Négron est longée au sud par la D952. Nombreux sont les parents qui travaillent à Tours et à Blois (36 kms). D'après le dernier recensement (source INSEE), 44 % des ménages possèdent deux véhicules, il y a nécessité pour les ménages d'être dotés de deux véhicules pour assurer les trajets domicile/travail. A noter que la commune se situe à 3 kms de la Gare d'Amboise. Au sein même de la commune, les transports en commun sont inexistant, des moyens de transport doux sont développés avec 1 km de pistes cyclable (avenue des convoyeurs).

La population :

D'après le dernier recensement de 2017 (source INSEE)

Tranche d'âge	Nombre de population	En pourcentage %
0-14 ans	534	15,1
15-29 ans	430	12,2
30-44 ans	569	16,1
45-59 ans	771	21,8
60-74 ans	797	22,6
75 ans et plus	431	12,2
	3 532	100 %

La population a augmenté depuis 2017 : on recense plus de 3640 habitants (dernière donnée 2019).

Les caractéristiques sociales et économiques des familles :

Les ménages avec familles sont 1 098 sur la commune : 597 sont des ménages sans enfants, 344 ménages ont des enfants (20,7 %) et 157 familles monoparentales (9,4 %).

A noter que les familles monoparentales n'ont cessé de croître sur la commune.

Sur les 75 % d'actifs, 68,4 % ont un emploi. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont : ouvriers, employés et professions intermédiaires. Un tiers travaillent sur la commune de résidence.

Nombre d'emplois dans la zone en 2017 : 1940 dont 1400 occupés par des actifs résidant dans la zone. Présence d'une principale zone industrielle « les Poujeaux » sur la commune qui fait partie du second pôle industriel du département avec 3 500 emplois, Val d'Amboise est le siège de 1 000 établissements, dont 340 entreprises artisanales et 250 commerces et services.

La population scolarisée :

À ce jour, le groupe scolaire du Val-de-Cisse compte 291 élèves.

Ecole maternelle							
PS-MS	PS-MS	PS-GS	MS-GS	UEMA			TOTAL
21 enfants	24 enfants	19 enfants	22 enfants	4 enfants			96
Ecole Elémentaire							
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS		TOTAL
36 enfants (2 classes)	31 enfants	33 enfants	43 enfants (2 classes)	41 enfants (2 classes)	11 enfants		195

Pour la rentrée 2020-2021, on compte 58 enfants inscrits à l'école hors commune.

Les 2 villages d'enfants (Pocé-sur-Cisse + Amboise) scolarisent 10 enfants, considérés comme hors-commune.

A noter que la rentrée prochaine 2021-2022 va être marquée par une fermeture de classe alors que la commune connaît de nouvelles constructions de logements qui risquent d'amener une augmentation d'enfants en âge d'être scolarisés.

L'association de parents d'élèves compte 4 familles membres.

Syndicat de Transport Scolaire Noizay et Nazelles-Négron assure le transport scolaire sur toute la commune.

Pour le 2nd degré, le collège de rattachement est le collège Malraux qui se situe au sein de la cité scolaire d'Amboise.

Urbanisme :

Entre les années 70-90, la commune a connu un important développement avec d'importantes constructions. A ce jour, les maisons représentent 89 % de l'habitat sur la commune contre 11% d'appartements, avec une forte majorité de grand logement (3 -5 pièces et +). La commune compte 134 logements sociaux dont les quartiers des hauts du libera (35 logements) et de la Bardouillère (26 logements).

La commune de Nazelles-Négron s'est dotée d'un nouveau quartier, « Vilvent » (132 nouveaux logements,) qui se situe entre le bourg et la zone commerciale.

Ressources du territoire :

Patrimoine :

- La grange "Dimière" de Négron qui révèle des éléments architecturaux des XI^e et XVe siècles.
- Le château de Nazelles, monument Historique de 1518, est un petit hameau seigneurial à flanc de coteau, baigné de verdure, juste au-dessus du village.
- L'étang des pâtiis qui est un site de pêche

Espaces verts :

- De nombreux espaces verts arborés avec des tables de pique-nique
- Eco pâturage : l'école, le périscolaire et l'ASLH ont participé à ce projet commun en permettant à l'ensemble des enfants d'y participer.
- La municipalité va être porteur d'un nouveau projet avec la mise en place des jardins partagés avec un verger qui sera ouvert à tout public en favorisant le lien intergénérationnel.

Les infrastructures existantes :

- Un gymnase à proximité du groupe scolaire et l'Accueil collectif de mineurs (ACM) « Les mille potes »
- Un terrain de tennis qui jouxte l'école communale et le centre de loisirs Les mille potes
- Un centre Socio-culturel qui regroupe des salles qui sont mises à disposition des associations, une salle des fêtes et la bibliothèque.
- Situé sur l'ancien boulodrome, en bordure de Cisse et face au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, installé sur 7.000 m², le parc multi-générationnel, ouvert à tous accueille plusieurs éléments sportifs et de loisirs : aires de jeux, skate parc, city stade

Vie associative :

42 associations culturelles et sportives sont recensées sur la commune. Nous avons identifié les partenariats existants et envisageables.

Association	Objet	Partenariat éducatif mise en place ou envisagé
APE (Association de Parents d'élèves)	Engagement des familles	En lien avec l'école et le périscolaire
AS Nazelles-Négron (club de football)	Pratique du football	En lien avec le périscolaire
Nazelles-Négron Hand ball club	Pratique du Hand Ball	Intervient lors de l'accueil périscolaire et à l'école pour des séances de découverte et d'initiation
Piste de BMX de Nazelles-Négron	BMX	La mairie accueille tous les ans le BMX à côté de l'école (grange rouge)
Ecole de danse	Multi-danse	Intervention pendant le temps périscolaire pour de l'initiation à la danse
Ecole de musique	Pratique de la musique	Projet fête de la musique
UCANN (Union cyclisme Amboise Nazelles-Négron)	Vélo	En lien avec le périscolaire
Badminton	Sport	Partenariat à envisager avec le périscolaire
Chorale Val de Cisse	Chant	Partenariat à envisager avec le périscolaire – à prévoir pour spectacle de fin d'année
Club photo Nazelles-Négron	Photo	Partenariat à envisager avec le périscolaire – exposition à prévoir au périscolaire
La déguise – location de costumes	Costumes	Partenariat à envisager avec le périscolaire - se déguiser pour le carnaval et/ou les repas à thèmes
Tennis Club de Nazelles-Négron	Sport	Partenariat à envisager avec le périscolaire
Théâtre dans la nuit	Théâtre	Partenariat à envisager avec le périscolaire - à prévoir pour spectacle de fin d'année
Volley-ball	Sport	Partenariat à envisager avec le périscolaire

L'historique de la politique Enfance/ Jeunesse déclinée sur le territoire :

Le dépôt d'un premier PEDT pour les enfants de 3 à 11 ans (2014/2017) avec l'organisation du temps scolaire à 4,5 jours et la mise en place des TAP.

La compétence jeunesse a été reprise par la communauté de Commune du Val d'Amboise (ALSH mercredis, petites et grandes vacances scolaires).

La municipalité a conservé la compétence du périscolaire.

En septembre 2016, elle se dote d'un poste de direction pour assurer le fonctionnement et l'organisation de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne.

PEDT 2017/2019 : Réécriture sur la base du PEDT précédent avec prise en compte de la compétence jeunesse par la CCVA et Changement des rythmes scolaires – semaine à 4 jours/suppression des TAP.

PEDT 2019/2020 (Nouveau PEDT) : Mise en place d'une démarche partagée et concertée par la création d'un comité de pilotage qui réunit : Personnels Education Nationale, ATSEM, élus, parents d'élèves, personnels municipaux (restauration scolaire, périscolaire), tissu associatif local, structure municipale (bibliothèque), personnels de l'intercommunalité (ALSH, coordonnatrice, ..) et acteurs institutionnels (IEN, CAF et SDJES).

Ce PEDT sera déposé mi-mai 2021 pour une mise en œuvre éventuelle à la rentrée 2021-2022 en fonction de la validation ou non du PEDT.

L'offre éducative existante :

A ce jour, Madame Legaré au sein de la municipalité de Nazelles-Négron occupe le poste de responsable vie de l'enfant : elle coordonne les différents temps éducatifs et les professionnels qui agissent en faveur de la jeunesse sur le territoire : agents d'entretien, ATSEM, restauration scolaire et le périscolaire.

Le service d'inscription pour la restauration scolaire, le périscolaire et l'ALSH se fait lors des permanences familles dans le bâtiment des 1000 potes par Nathalie Bachelier qui est agent communal.

Temps scolaire :

Avant 1998, Nazelles-Négron possédait trois écoles : école du bourg, école de Vilvent, école de Négron.

La municipalité, conjointement avec l'Education Nationale, a eu la volonté de créer un groupe scolaire qui se nomme « Val-de-Cisse ». Inauguré en juillet 1998 pour une mise en service en septembre 1998. Le Groupe scolaire du Val-de-Cisse a deux directions : une pour les maternelles et une pour les élémentaires.

Le groupe scolaire possède une salle informatique, une bibliothèque pour les élémentaires et une pour les maternelles, une salle d'arts-plastiques, une salle de musique, une salle de psychomotricité, deux salles de dortoirs.

L'école élémentaire est composée de 9 classes et a intégré le dispositif ULIS en 2010.

L'école maternelle est composée de 4 classes.

La municipalité emploie 4 ATSEM en école maternelle.

Suite à une volonté municipale, une cinquième classe en maternelle, créée à la rentrée 2020-2021, est dédiée à l'accueil d'enfants autistes. L'objectif est de favoriser l'inclusion scolaire.

Cette classe est rattachée au dispositif UEMA, géré par l'institut médico-éducatif, « La Boisnière » qui est une association présente à Amboise et Château-Renault. Avant l'ouverture de cette classe, une formation a été animée, en septembre 2020, par le CRA (centre de ressource autisme du CHRU de TOURS) pour les acteurs éducatifs du territoire : élus, ATSEM, équipe enseignante, équipe municipale (responsable du service vie de l'enfant, la directrice du périscolaire et le responsable de la restauration scolaire).

Aide aux devoirs avec 1 animatrice référente municipale pour tous les niveaux de classe mais qui n'a pas été maintenu lors de la crise sanitaire à cause des protocoles mis en place.

La commune assure sa restauration scolaire en réalisant 75 repas en maternelle et 150 repas en élémentaire depuis septembre 2020.

Le temps de restauration scolaire a connu de nombreux investissements et une organisation repensée : acquisition d'un mobilier plus léger ce qui a limité le bruit et a apporté plus de calme lors du repas des enfants, La prise de repas se fait par classe avec des horaires décalés, mise en œuvre d'une cuisine bio (50 %) et local avec une tarification aux familles qui reste peu élevée (intégration à l'Agenda 21).

Hors temps scolaire :

En 1994, la garderie a été transformée en périscolaire en étant déclaré auprès des services concernés (PMI, SDJES et Caf). La municipalité s'est engagée à améliorer la qualité éducative en respectant un taux d'encadrement, une qualification des encadrants, des locaux habilités et adaptés à l'âge des enfants et en rédigeant un projet éducatif et pédagogique. En contrepartie, la commune perçoit un soutien financier de la CAF.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, création de l'ACM « Les mille potes » implanté sur la commune, dédié au périscolaire (compétence communale) et aux mercredis, petites et grandes vacances scolaires (compétence intercommunale).

Le bâtiment appartient à la communauté de Commune Val d'Amboise et mis à disposition de la commune pour le temps périscolaire.

Quant à la mairie, elle met à disposition des agents à la CCVA pour les mercredis, environ 4 agents. La municipalité assure aussi l'entretien du bâtiment.

La mairie met à disposition de la CCVA aussi des salles du groupe scolaire : dortoirs, salle à damiers, salle de psychomotricité, salles de restauration scolaire, des salles de classe élémentaires et maternelle.

Le temps périscolaire et extrascolaire a chacun une direction : Céline Martineau (responsable périscolaire, agent communal) et Benjamin Renoux (responsable ALSH, agent intercommunal). L'inscription à l'ALSH les mercredis, petites et grandes vacances se fait uniquement à la journée.

Les 2 directeurs (ALSH et périscolaire) mettent en place deux à trois séances pédagogiques communes à l'année réunissant les équipes périscolaires et extrascolaires.

En 2020-2021, les effectifs en périscolaire « Les mille potes » :

Pour rappel, les horaires du périscolaire sont les suivants : 7h00-8h50 et 16h30-18h30.

Matin et soir, en moyenne : 75 enfants de + de 6 ans et 40 enfants de – de 6 ans avec une capacité d'accueil maximale atteinte.

Les jours les plus fréquentés sont les mardis et jeudis, ce sont majoritairement des enfants qui résident sur la commune.

En 2020-2021, les effectifs en ALSH « Les mille potes » :

Pour rappel, les horaires du mercredi sont les suivants : 7h30-18h00

En moyenne, les mercredis : 80 enfants dont 34 hors commune et 46 de la commune.

En moyenne, lors de la période estivale, enfants hors communes : 149 enfants dont 59 hors commune et 90 de la commune

Le coefficient familial le plus répandu est 1000 à 1100. Il illustre le fait qu'en moyenne les familles ont un bon niveau de vie.

Après ce travail de diagnostic partagé, les membres du COPIL ont identifié les atouts et les contraintes, liés au territoire et à l'offre éducative :

Points forts :

-Concentration des équipements dans le centre bourg (groupe scolaire, accueil périscolaire, ALSH, gymnase et terrain de tennis) permet une plus grande accessibilité pour les enfants, les familles et les professionnels.

-Un partenariat existant entre les différentes structures : Bibliothèque, école, périscolaire, ALSH, associations sportives-handball, restauration scolaire, APE, RAM, CCVA...

-Les locaux ALSH/périscolaire, mutualisé depuis le 1^{er} janvier 2020, avec une équipe en partie sur le temps périscolaire et extrascolaire a amené plus de stabilité et de cohérence sur l'ensemble des temps de l'enfant.

- Représentants de Parents d'Elèves favorisent la communication entre les familles et les structures éducatives (école)

Points faibles :

-Capacité d'accueil en tension lors du périscolaire et de l'ALSH. Les familles ont dû mal à saisir qu'une structure implantée sur la commune ne puisse accueillir leurs enfants. Cet ACM ne satisfait l'ensemble des besoins de garde des familles de la commune. A titre indicatif : Pour les mercredis, nous avons 16 enfants de – 6 ans et 12 enfants de + de 6 ans en attente d'être accueillis.

- Certains parents souhaiteraient que l'ALSH reçoive les enfants en demi-journée.

- Certains parents souhaiteraient une meilleure adaptation des horaires du périscolaire du soir dû à leur trajet travail/domicile.

-Favoriser un meilleur dialogue entre la CCVA et la municipalité : travailler à une meilleure identification de chaque professionnel auprès des familles et des partenaires, établir plus de temps de concertation entre les professionnelles car les mêmes locaux utilisés, le même public accueilli et les mêmes valeurs défendues, réaliser plus de projets communs, travailler à une harmonisation des pratiques.

-Des difficultés de recrutement lors du temps périscolaire.

-Remobiliser l'implication des familles au sein de l'Association de Parents d'Elèves.

-Penser davantage à la place des familles dans les projets : lecture offerte RAM et bibliothèque par exemple.

-Les parents veulent plus de communication sur le fonctionnement des différentes structures.

-Retravailler davantage le lien entre la crèche, les assistantes maternelles et l'école maternelle/périscolaire pour mieux intégrer les tout-petits dans leur scolarité (scolarisation obligatoire 3 ans).

Motivations des acteurs locaux à s'inscrire dans une démarche PEDT :

- Prendre en compte la réalité du territoire dans la mise en œuvre d'une politique éducative locale
- Développer et favoriser la coopération entre tous les acteurs à travers la mise en place d'objectifs éducatifs partagés
- Favoriser le travail en commun, la dynamique partenariale (mise en place de commission lors du COPIL PEDT)
- Créer et apporter une meilleure communication entre tous les partenaires du PEDT
- Définir des indicateurs pour évaluer le PEDT afin de pouvoir assurer le suivi

La communauté éducative de Nazelles-Négron doivent être des acteurs du vivre ensemble en favorisant une posture de partage, de proposition d'idées, de solidarité, de se rassembler autour d'un projet commun.
Reconnaitre l'ensemble des différents acteurs en les impliquant.

OBJECTIFS ET MOYENS DU PEDT

Qui sont les partenaires identifiés ? <i>(Lister)</i>	<p>Les partenaires identifiés sur le territoire : la bibliothèque, le groupe scolaire Val de Cisse, l'accueil périscolaire, ALSH, associations sportives-handball, restauration scolaire, APE, CCVA, DDCS, Villages d'enfants, Education Nationale,</p> <p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">-Travail en lien accueil périscolaire et le groupe scolaire.-Rencontre régulière avec les éducateurs des 2 villages d'enfants pour le suivi des enfants accueillis en périscolaire.-Le projet agenda 21 : Travail autour de l'alimentation : repas à thèmes, le tri sélectif, les décorations au restaurant scolaire, la valorisation au goût et la lutte contre le gaspillage alimentaire.-Travail avec la CCVA pour les structures petite enfance, enfance, jeunesse.-Formations avec la SDJES pour les animateurs et directeurs ACM.
Appui sur les ressources locales et l'environnement : équipements, associations, intervenants, patrimoine etc.	<p>Les objectifs éducatifs partagés par les membres du COPIL sont les suivants, il a été recensé ce qui existait déjà :</p> <p>1-Favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants</p> <p>L'enfant, tout au long de sa journée, de sa semaine, est amené à fréquenter différents temps, espaces, accompagnés d'acteurs socio-éducatifs (temps scolaire, pause méridienne, temps périscolaire et extrascolaire, monde associatif). Il est nécessaire que ces temps soient pensés et adaptés afin de respecter les rythmes et les besoins de TOUS les enfants (tranche d'âge, tenir compte des stades de développement, etc..).</p> <p><i>-Des animateurs référents pour chaque tranche d'âge qui les suivent sur les différents temps : scolaires ou non.</i></p> <p><i>-Des déplacements courts entre les différentes structures grâce à la concentration des équipements dans le même espace.</i></p> <p><i>-Mutualisation des locaux et du personnel éducatif qui apportent plus des repères aux enfants.</i></p> <p>2-Travailler à une meilleure articulation et complémentarité des temps et des professionnels éducatifs</p> <p>Lorsque l'on parle de parcours éducatif cohérent et de qualité, il est nécessaire que la communauté éducative d'un même territoire : enseignants, animateurs, parents, élus, personnel de la restauration scolaire, monde associatif s'interrogent sur la manière dont ils se coordonnent pour amener de la cohérence à l'offre éducative.</p> <p>Chaque temps est reconnu comme ayant un rôle éducatif auprès des enfants, on n'y travaille pas la même chose mais</p>

chaque temps participe à favoriser le bien-être et l'épanouissement de chacun.

Il est donc plus que nécessaire que les acteurs et les professionnels qui gèrent et animent ces temps se coordonnent, partagent, fassent ensemble, créent des liens afin de proposer un parcours éducatif de qualité pour les enfants et d'apporter de la cohérence aux familles.

-*Mutualisation des locaux et du personnel éducatif.*

-*Pedt perçu comme un outil de collaboration locale, prétexte à la rencontre et à l'échange entre acteurs et à la mise en œuvre de projets communs.*

-*Pedt permet de se réinterroger sur les valeurs défendues collectivement.*

-*Des temps de travail conjoints entre les équipes sont déjà existants : périscolaire / école, périscolaire / extrascolaire, restauration scolaire / animateurs pause méridienne.*

3-Travailler à l'implication des familles

Les parents sont les premiers éducateurs. Travailler davantage à la co-éducation car il est nécessaire de faire équipe aux côtés des parents en les informant, les impliquant sans jugement.

Pour cela il faut que les professionnels éducatifs travaillent la relation de confiance entre parents et professionnels.

4-Transmettre des valeurs écocitoyennes

« Consommer ce dont on a besoin », responsabiliser les enfants à la consommation des ressources afin de les préserver pour les générations futures, il faut les éduquer aux gestes éco-responsables.

5-Favoriser les liens intergénérationnels

La commune compte une présence importante d'anciens. Le territoire étendu peut entraîner de l'isolement des personnes âgées. Il y a nécessité à renforcer les liens intergénérationnels, de développer de la solidarité, de l'entraide et de favoriser le respect mutuel et l'acceptation de la différence.

-*Partenariat déjà existants : école/périscolaire/résidence seniors. Les personnes âgées se rendent à l'école et au périscolaire pour partager des activités.*

Quelle est l'articulation entre les différents projets (projet éducatif du territoire, les projets d'école...) ?
Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative.
Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEDT ?

Le temps périscolaire comme les temps extrascolaires sont dotés de projets pédagogiques. Ils sont élaborés en concertation avec les équipes d'animation et de direction. Les projets sont évalués et réajustés en fin d'année.

Les élus participent au conseil d'école animé par les directeurs. La responsable du périscolaire ou la responsable du service Vie de l'enfant peuvent être conviées à y participer.

Elaboration du PEDT dans une démarche partagée en réunissant l'ensemble des acteurs et des professionnels qui agissent auprès des enfants avec un pilotage de la mairie

<p>Locaux et installations utilisés Existe-t-il une charte d'utilisation ? Lister</p>	<p>Une charte de la restauration scolaire existe entre le service périscolaire et la restauration scolaire qui stipule les règles communes pour le fonctionnement – même discours et mêmes règles pour l'enfant.</p> <p>Une convention existe entre la commune (écoles) et la CCVA (ALSH) sur l'occupation réciproque des locaux et de la mise à disposition des agents.</p> <p>Le bâtiment ACM « Les mille potes » appartient à la communauté de Commune Val d'Amboise et mis à disposition de la commune pour le temps périscolaire.</p> <p>Quant à la commune, elle met à disposition des agents à la CCVA pour les mercredis, environ 4 agents. La municipalité assure aussi l'entretien du bâtiment.</p> <p>La commune met à disposition de la CCVA aussi des salles du groupe scolaire : dortoirs, salle à damiers, salle de psychomotricité, salles de restauration scolaire.</p>
<p>Quelles sont les modalités d'accueil des enfants de la maternelle ? Des aménagements spécifiques sont-ils prévus ? Dortoir, temps calmes, rythmes respectés etc.</p>	<p><u>Pour l'accueil périscolaire</u>: matin et soir, l'aménagement de l'espace se fait entre jeux libres et activités dirigés par des animateurs. Identique le soir. Les enfants arrivent et repartent de façon échelonnée.</p> <p><u>Sur le temps de la pause méridienne</u> : 4 ATSEM/4 animatrices accompagnement les enfants sur le temps de la pause méridienne (compétence communale). La restauration scolaire est dotée de mobiliers adaptés pour les tout-petits, il existe un coin calme.</p> <p>Après le repas, les ATSEM se chargent de coucher les enfants en petites sections. 2 salles de sieste existent avec une capacité d'accueil totale de 25 enfants. Le réveil de la sieste se fait de manière échelonnée. Les enfants retournent en classe progressivement.</p> <p>En parallèle les animatrices proposent des activités dirigés (petite section qui ne dorment pas) ou des temps de jeux libres dans la cour de récréation aux enfants de moyenne et grande section.</p>
<p>Les temps de transitions font-ils l'objet d'une attention particulière ? Si oui laquelle ?</p>	<p><u>Pour la pause méridienne</u> : Les fiches de transmission entre animateurs et enseignants par classe : nom et prénom de l'enfant avec le résumé du motif (départ anticipé, conflits entre enfants, incidents divers...) pour faciliter la communication.</p> <p>Le cahier de liaison permet de transmettre des informations entre l'équipe d'animation et la directrice du périscolaire pour tous types d'incidents, de conflits, d'informations diverses concernant l'enfant. Ce cahier est utilisé lorsque la directrice rencontre les parents avec l'enfant en rendez-vous et lors des rencontres avec les directeurs d'écoles.</p>

Pour l'accueil périscolaire :

Les animateurs de la maternelle ont des fiches de présence qui font le lien entre la famille, le périscolaire et l'école via l'utilisation de ses fiches par les ATSEM.

Les animateurs de l'élémentaire échangent principalement à l'oral. Ils ont à leur disposition des fiches de transmission qu'ils utilisent ponctuellement en fonction de la situation.

Echange oral entre l'équipe d'animation et la directrice du périscolaire au quotidien après chaque transition de temps (périscolaire du matin et pause méridienne)

Les informations prioritaires se font directement avec la directrice du périscolaire et ceux des écoles.

1 fois à 2 fois par semaine : échange sur le suivi des enfants avec la direction des deux écoles et la directrice du périscolaire.

La présence sur un même site favorise l'information entre les différentes directions (école, périscolaire, ALSH extrascolaire).

Une classe ULIS au sein de l'école élémentaire

Une classe UEMA au sein de l'école maternelle

Suite à une volonté municipale, une cinquième classe en maternelle, créée à la rentrée 2020-2021, est dédiée à l'accueil d'enfants autistes. L'objectif est de favoriser l'inclusion scolaire. Cette classe est rattachée au dispositif UEMA, géré par l'institut médico-éducatif, « La Boisnière » qui est une association présente à Amboise et Château-Renault.

Avant l'ouverture de cette classe, une formation a été animée, en septembre 2020, par le CRA (centre de ressource autisme du CHRU de TOURS) pour les acteurs éducatifs du territoire : élus, ATSEM, équipe enseignante, équipe municipale (responsable du service vie de l'enfant, la directrice du périscolaire et le responsable de la restauration scolaire).

Utilisation d'outils spécifiques : images, repères spatio-temporels, pictogrammes, permis à points simplifié, mots-clés pour informer et pour se repérer enfants et parents.

Aménagement des locaux accessibles : l'ascenseur et les sanitaires appropriés et mise à disposition AVS ou AESH en fonction des disponibilités et/ ou une animatrice référente.

Accueil spécifique et suivi particulier avec les familles : rencontres préalables, visites des locaux, adaptation, suivi téléphonique, rendez-vous avec l'école,

Mise en place d'un cahier de correspondance entre la directrice du périscolaire et l'enseignant de la classe ULIS.

Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?

	<p>UEMA : la directrice du périscolaire rencontre 1 fois par mois la chef de service de l'UEMA pour s'assurer de la bonne prise en charge des enfants.</p>
	<p>Des séances d'accompagnement pédagogique sont organisées par les directeurs ALSH et périscolaire pour les agents d'animation.</p>
Des actions de formation sont-elles proposées aux agents en charge de ces temps d'accueil ? Lesquelles ? à qui ?	<p>Plan de formation : ATSEM / ANIMATEURS -Formation individuelle (CNFPT) -Formation d'équipe Gordon (communication) -Suivi psychologue de l'équipe (relations d'équipe et postures éducatives, résolution de conflits) -Formations collectives (SDJES)</p> <p>Accompagnement formation CQP animateur périscolaire ou autres (types : BAFD ou BPJEPS ou stage en alternance) mise en place de tutorat en partenariat avec la mairie et la CCVA</p> <p>Intervenants lors des réunions du service périscolaire (infirmière scolaire, enseignants, DDCS, association de sensibilisation <i>Enfance et Partage</i>, chef de service des villages d'enfants, gendarmerie, ...) Visite du village d'enfants de Pocé-sur-Cisse</p>
Les outils de communication	<p>Informations aux familles : 2 panneaux d'affichage devant l'école et les 1000 potes Communication par mails Site internet Les cahiers de liaison entre l'école/ le périscolaire et les familles Lors des permanences familles ou de l'accueil périscolaire</p>
Quelles sont les modalités de partage du PEDT avec les différents acteurs locaux ?	<p>Présentation des directeurs du périscolaire et ALSH aux équipes d'animation. Il sera travaillé en COPIL à la rentrer 2021 la manière dont ce travail d'écriture du PEDT sera transmis et communiqué aux familles.</p>

EVALUATION

Joindre impérativement les résultats de l'évaluation menée lors du précédent PEDT

Suite à une relecture de l'ancien PEDT de 2018-2020 les différentes observations sont :

- Le PEDT ne correspond plus à la réalité (déménagement de l'accueil périscolaire. Mutualisation avec la CCVA).
- Trop condensé et manque de clarté, d'opérationnalité.
- Des confusions entre le PEDT et le projet pédagogique.
- Pas de suivi et d'évaluation du PEDT.
- Manque de communication et de concertation entre les différents interlocuteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre.
- Pas de projets communs entre acteurs éducatifs qui en sont ressortis.
- Les modalités d'évaluation n'ont pas été réfléchies (les indicateurs, les critères, les outils).

Les objectifs 2018-2020 étaient :

- D'aménager des temps de loisirs sur le territoire, permettant ainsi aux familles de joindre vie professionnelle et familiale en proposant l'accueil périscolaire.
- De créer une cohérence éducative entre l'école, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.
- De permettre la pratique de loisirs artistique, sportive ou culturelle en rendant l'enfant autonome, et donc, acteur de ses loisirs, tout en développant une politique tarifaire raisonnable.
- De sensibiliser les enfants à la citoyenneté, au respect d'autrui, des règles et de contribuer à leur socialisation dans les différents lieux qu'ils fréquentent.

Préciser les modalités d'évaluation du nouveau PEDT :

A quelle(s) question(s) fondamentale(s) l'évaluation doit-elle répondre ?	<ul style="list-style-type: none">-Le PEDT correspond- t-il à la réalité sur le terrain ?-Les objectifs du PEDT sont-ils mis en place dans chaque structure à travers les différents projets ? (projet d'école, projets pédagogiques, projets associatifs, projet des structures municipales-Bibliothèque, ..)-Cohérence et participation des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation.-Continuité et cohérence entre les temps éducatifs des différentes structures.-Coopération et échanges entre les différents acteurs, professionnels.
Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? Ex : Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc. Ex : les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	<p>1-Favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"><i>-Comment est assurée la sécurité morale, affective et physique des enfants ? Quelles postures à adopter pour en être garant ?</i><i>-Quelle attention particulière est portée aux tout petits ? Respect du rythme et des besoins spécifiques ?</i><i>-Quelle attention particulière est portée aux enfants porteurs d'handicap ?</i><i>-Adapter ou mettre en cohérence les horaires afin qu'ils soient plus respectueux des besoins familiaux ? (Périscolaire du soir, inscription à la demi-journée à l'ALSH).</i><i>-Adapter ou mettre en cohérence les horaires pour éviter des déplacements répétitifs de la part des familles : activités associatives, périscolaires, etc.</i><i>-Travail prochainement engagé avec un ergonome pour travailler la question de l'aménagement des espaces et du</i>

mobilier plus respectueux du bien être des enfants et du personnel qui encadre.

2-Travailler à meilleure articulation et complémentarité des temps et des professionnels éducatifs

-Travailler et maintenir la dynamique partenariale à la suite de l'élaboration du PEDT par la mise en place de groupe de travail thématiques (cf. calendrier).

-Renforcer la cohérence entre les différentes approches éducatives (rythme de l'enfant, besoins) : mise en place de temps de travail conjoints ? Proposer des temps de formation aux animateurs, ATSEM pour mieux maîtriser les rythmes, les besoins et les capacités, ...

-Créer plus de liens entre les activités de l'école et les activités proposées hors temps scolaire : Quels projets communs ? projets inter-structures ? La bibliothèque qui intervient dans les écoles.

-Favoriser davantage les transitions et les passerelles entre les temps éducatifs : entre la crèche et la maternelle par exemple.

- Formaliser des temps de travail plus réguliers (1 x tous les 2 mois) : équipes périscolaire et extrascolaire, mairie, école, ATSEM, bibliothèque, associations locales, restauration scolaire : Mieux comprendre le rôle de chacun, leur périmètre d'intervention, faciliter la communication.

-Participation de la responsable périscolaire au conseil d'école en présence des élus. Le référent périscolaire pourrait être convié à la réunion de rentrée de l'école afin de partager le projet travaillé à l'année, faire des liens avec les projets d'école, discuter de l'organisation en particulier des transferts des responsabilités : périscolaire/école et école/restauration scolaire.

-Améliorer davantage le bien-être au travail des salariés pour que ça se ressente sur l'encadrement des enfants (pérenniser les postes).

-Réflexion autour de la création d'un poste d'adjoint (mairie/CCVA) qui ferait le lien entre le périscolaire et les mercredis /petites vacances.

-Harmoniser davantage les pratiques entre la commune et la CCVA (fonctionnement, informations aux familles, animation d'équipe, accompagnement et suivi des équipes).

3- Travailler à l'implication des familles

-Donner plus de visibilité aux familles sur les différents professionnels qui agissent sur chaque temps éducatif et agissent auprès de leurs enfants : Créer un onglet spécial « école » sur le site de Nazelles-Négron.

Il faut apporter plus de visibilité et gagner en compréhension des rôles de chacun.

-Informer et impliquer davantage les parents dans des projets. Est-ce que la place des parents est toujours pensée dans l'élaboration des projets ?

4- Transmettre des valeurs écocitoyennes

- La commune continue sa transition écologique en investissement dans des équipements : compostage avec les déchets alimentaires, récupérateur d'eau, table de tri, éclairage Led.
- Impliquer davantage les parents dans les projets : les enfants sont aussi des vecteurs pour sensibiliser leurs parents aux bons gestes.
- Quelle place est donnée aux enfants dans l'ensemble de ces projets ? Eco-pâturage.
- Comment les questions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont traitées auprès des enfants ? école/ périscolaire/ restauration scolaire/ ALSH ?

5- Favoriser les liens intergénérationnels

- Nombre de partenariats existants ? (CCAS, Résidence séniors, écoles, accueil périscolaire, ALSH, etc.)
- Quels projets en commun ? Qualité et pertinence ? (repas des anciens, participation aux activités des enfants, actions hors structures, développer de la solidarité, de l'entraide, de l'acceptation de l'autre..).
- Quels sujets sont traités ? Travail sur la mémoire par exemple.
- Comment les enfants sont accompagnés dans la découverte des autres, des anciens ? Travail de préparation ? en fonction de l'âge ?
- Nombre d'enfants ayant participé ? Et quel âge ? Comment les activités se sont adaptées à l'âge des enfants.
- Comment les familles ont été informées et/ou mobilisées autour de ces projets intergénérationnels ?
- Ecart entre perception des enfants sur les personnes âgées avant et après l'action ?

Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ?

Ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires...

Préciser la façon dont la démarche d'évaluation est intégrée à l'animation du PEDT

Un questionnaire annuel à destination des familles pour évaluer leur satisfaction sur les temps éducatifs, les propositions d'activités et leur implication dans les temps en dehors de la sphère familiale, etc.

Un temps d'échange avec les enfants en périscolaire sous forme de jeu.

Evaluation des objectifs par indicateurs avec les membres du COPIL et les équipes d'animation : identifier ce qui a été fait, comment la collaboration s'est mise en place, difficultés ou non rencontrées ? Réussites et atouts de l'action ?

Combien de réunion de comité de pilotage et de temps de travail en commission ?

L'implication des acteurs : est-ce que toutes les personnes conviées sont-elles présentes lors des réunions ?

Combien de personnes concernées ?

Tous les acteurs prennent-il la parole ?

	<p>L'ordre du jour de chaque réunion (planning, calendrier prévisionnel) est-il respecté ?</p> <p>Est-ce que les moyens mis en place pour permettre les réunions de pilotage ont-ils été suffisant ?</p> <p>Quels ont été les sujets de débats ?</p> <p>Est-ce qu'il y a eu des modifications depuis la réunion ?</p> <p>Si oui lesquelles ?</p> <p>Quel impact sur le fonctionnement, le territoire, le public ?</p> <p>Quelles sont les atouts et les freins rencontrés dans la coopération ?</p>
Quels sont les outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs ? Le calendrier ?	<p>Les indicateurs ont été pensés dès l'élaboration du PEDT.</p> <p>Evaluer les objectifs éducatifs partagés grâce à des objectifs opérationnels, concrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Quels sont les moyens alloués (matériels, humains et financiers) ? -Les actions qui ont été mises en place pour atteindre cet objectif ? <p>Cette évaluation se fera lors du COPIL annuel.</p>
Quelles sont les modalités de rendu et de partage de l'évaluation ?	<p>La municipalité se chargera de collecter des données (nombre d'enfants, nombre de familles impliqués, ...) puis les synthétisera pour être partagées.</p> <p>Il sera ensuite discuté avec les membres du COPIL afin d'avoir un apport plus qualitatif.</p>

ORGANISATION

- **ECOLES CONCERNEES :**

✓ **Si PEDT communal :**

Modalités d'organisation du temps scolaire

Semaine de 4 jours	<input checked="" type="checkbox"/>
Semaine de 4,5 jours	<input type="checkbox"/>

Ecole maternelles élémentaires ou primaires	Nombre d'élèves inscrits
Ecole maternelle Du Val-de-Cisse	87
Ecole élémentaire Du Val-de-Cisse	200

✓ **Si PEDT intercommunal :**

Indiquer le nom des écoles et la commune d'implantation :

Ecole maternelles élémentaires ou primaires	Adresse	Organisation du temps scolaire 4 j ou 4.5 j	Nombre d'élèves inscrits

- **LES ACCUEILS DE MINEURS :**

Les accueils de loisirs déclarés sont soumis aux critères suivants dans le cadre d'un PEDT : au moins 1H00 de fonctionnement par journée, respect des normes d'encadrement (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de plus de 6 ans à partir de 5H00 de fonctionnement / 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de plus de 6 ans pour un accueil inférieur à 5H00), respect des niveaux de qualification requis et de la réglementation relative au code de l'action sociale et des familles.

Quels sont les temps pris en compte par le PEDT ?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	Oui	Oui	Oui	Non CCVA	Non CCVA	Non CCVA

Liste des accueils de loisirs déclarés du territoire	Adresse
Accueil périscolaire « les mille potes »	3 avenue des Epinettes 37530 NAZELLES-NEGRON
Accueil de loisirs « les mille potes »	3 avenue des Epinettes 37530 NAZELLES-NEGRON

TEMPS DECLARÉS CONCERNÉS PAR LE PEDT

A renseigner par structure d'accueil (à dupliquer autant que de besoin)

Nom de la structure	Accueil périscolaire « Les mille potes »
Localité	3 avenue des Epinettes à Nazelles-Négron

Plages horaires	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h à 8h50	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré
8h50 à 12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h à 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 à 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré

VOS OBSERVATIONS

Si des TAP sont organisés, ces temps d'activités sont-ils gratuits ou non pour les familles ?

Oui

Non

ACTIVITES PROPOSEES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Programme d'activités	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
<p>Types d'activités proposées aux enfants : Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.</p>	<p>Au périscolaire divers ateliers et des jeux libres (ex : légos, dinette...) sont proposés aux enfants. Chaque animatrice anime une activité en fonction des envies des enfants.</p> <p>A chaque période entre les vacances scolaires les animatrices mettent en place un projet d'animation en rendant acteur le plus possible.</p> <p>Des projets communs dont une animatrice est référente sont mis en place lors des soirées festives (ex : soirée fluo, grand jeu, théâtre...) et pour les repas à thèmes (6 repas)</p> <p>A chaque temps périscolaire un temps de regroupement permet aux enfants et aux animateurs d'échanger sur diverses sujets (la météo, le repas à la cantine, les projets d'animation) objectif est de favoriser l'écoute de l'enfant en le considérant comme une personne entière en prenant en compte son avis.</p> <p>Pause méridienne : 2 agents pour une classe Divers jeux principalement sont proposés aux enfants avec un retour au calme.</p>	<p>Au périscolaire divers ateliers et des jeux libres (ex : légos, jeux de société...) sont proposés aux enfants. Chaque animatrice anime une activité ou des projets d'enfants en fonction de leurs envies.</p> <p>A chaque période entre les vacances scolaires les animatrices mettent en place un projet d'animation en rendant acteur le plus possible l'enfant.</p> <p>Des projets communs dont une animatrice est référente sont mis en place lors des soirées festives (ex : soirée fluo, grand jeu, théâtre...) et pour les repas à thèmes (6 repas)</p> <p>A chaque temps périscolaire un temps de regroupement permet aux enfants et aux animateurs d'échanger sur diverses sujets (la météo, le repas à la cantine, les projets d'animation) objectif est de favoriser l'écoute de l'enfant en le considérant comme une personne entière en prenant en compte son avis.</p> <p>Pause méridienne : 1 agent pour une classe Divers jeux sont proposés aux enfants. Les enfants animent également des jeux.</p>
<p>Partenaires associés à l'accueil de loisirs :</p>	<p>APE-Association de Parents d'élèves Ecole Bibliothèque</p>	<p>APE-Association de Parents d'élèves Association handball / multi-danse Ecole</p>

Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	<p>Temps de regroupement avec les enfants Propositions d'activités, Ecoute des enfants sur leurs envies Adaptation des projets en fonction de leurs envies Aménagement de l'espace en pôle qui permet à l'enfant de faire ou non quelque chose (temps périscolaire)</p>	<p>Temps de regroupement avec les enfants Propositions d'activités, Inscription sur tableau où l'enfant peut s'inscrire à l'activité qu'il souhaite faire. Ecoute des enfants sur leurs envies Adaptation des projets en fonction de leurs envies Aménagement de l'espace en pôle qui permet à l'enfant de faire ou non quelque chose (temps périscolaire)</p>
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	<p>Au périscolaire : 1 agent titulaire diplômé 2 agents contractuels diplômés 1 agent contractuel stagiaire BAFA 1 agent contractuel non diplômé + 4 agents titulaires ATSEM diplômés (pour assurer des remplacements) Pause méridienne : Équipe du périscolaire + 4 ATSEM +2 agents contractuels diplômés</p>	<p>Au périscolaire : 3 agents titulaires BAFA 4 agents contractuels BAFA 1 agent contractuel en formation CQP 1 agent contractuel non diplômé + 4 agents titulaires ATSEM diplômés (pour assurer les remplacements) Pause méridienne : Équipe du périscolaire + 2 agents contractuels non diplômés</p>
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement :		

Durée souhaitée de convention PEDT :		
<input type="checkbox"/> 1 an	<input type="checkbox"/> 2 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 3 ans

A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera établie par la collectivité en vue d'une éventuelle reconduction.

Date et Signature du PEDT

Madame Flagelle
Elue Mairie de Nazelles-Négron